TOPO
Journal syndical
Vol. 18 | N° 03 | Le mardi 12 septembre 2017
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | ÉGALITÉ DES CHANCES DES ÉLÈVES ???

Comment en sommes nous arrivés à transformer notre système scolaire au point où l'égalité des chances n'est devenu qu'un vœu pieux ?

Le ministère de l'Éducation a été la création qui a finalement permis à tous les enfants du Québec d'avoir accès à une école de qualité et gratuite. La révolution tranquille n'aurait pu apporter de si grands changements sans une population qui finalement aurait accès au savoir. Nous pouvons dire que l'éducation pour tous a eu un effet presque similaire à l'invention de l'imprimerie, car toutes les deux ont permis un bond en avant vers le savoir.

Notre système d'éducation issu de la révolution tranquille est cependant demeuré un système à l'intérieur duquel l'école privée a conservé une place qui s'est amplifiée dans certaines régions et plus particulièrement dans la grande région de Montréal. Le problème est beaucoup plus important au secondaire, car plus de 20% des élèves la fréquentent. À ce pourcentage, il nous faut ajouter les élèves qui fréquentent les écoles à vocation particulière qui sélectionnent elles aussi leurs élèves dans plusieurs cas. De plus, de très nombreuses écoles secondaires offrent des programmes particuliers qui, dans ne nombreux cas, sélectionnent leurs élèves.

Finalement, l'inclusion systémique d'élèves ayant des besoins particuliers dans les classes dites régulières sans l'ajout de ces ressources si essentielles à leur réussite, jumelé à la fermeture de classes spécialisées, complète le portrait de l'évolution de notre système d'éducation.

Ce système public ne fonctionne plus que par le grand dévouement des enseignant(e)s, leur essoufflement dû à la lourdeur de la tâche est tel que de plus en plus de jeunes enseignant(e)s quittent la profession et que celles qui y demeurent ne le font qu'au prix dans certains cas de leur santé.

Le système d'éducation, tel que pensé par ceux et celles qui l'ont élaboré au départ, n'est plus que l'ombre de lui-même. Voilà donc pourquoi il nous faut repenser celui-ci pour qu'il redevienne un système qui donne à tous les mêmes chances de réussite. Ce système ne peut être qu'un système public ouvert à toutes et à tous.

▪ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

Jeudi 5 octobre
Dès 16 h
2 consommations gratuites par personne!

invitation
Au BOSTON PIZZA d'Anjou
(7300, boul. des Roseraies)

Le SEPÎ est heureux de vous inviter à notre première activité sociale de l'année!

Joignez-vous à nous pour célébrer la *Journée mondiale des enseignant(e)s* et la *Semaine pour l'école publique (SPEP)*.

Semaine pour L'ÉCOLE PUBLIQUE & 5 oct. Journée mondiale des enseignants

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 13 septembre 2017 à 16 h 15 :** conseil des personnes déléguées (CPD) à l'*Église Notre-Dame d'Anjou*

POUR TOUS

>> **Le jeudi 5 octobre 2017 de 16 h à 18 h :** activité sociale au Boston Pizza d'Anjou afin de souligner la *Journée mondiale des enseignant(e)s* et la *Semaine pour l'école publique (SPEP)*

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 20, 21 et 22 septembre 2017 :** conseil fédératif (CF) de la FAE à Granby

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 6 octobre 2017 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

APPEL DE CANDIDATURES

LES COMITÉS TEMPORAIRES DU SEPÎ

Être là où se prennent les décisions !

Nous procédons maintenant à l'ouverture d'une période de mise en candidature pour les **comités temporaires du SEPÎ**, comités pour lesquels auront lieu des élections au conseil des personnes déléguées (CPD) du 11 octobre 2017. En voici la liste :

- le comité de la condition des femmes (CCF) → 5 membres
- le comité *héros* → 5 membres
- le comité de la santé et sécurité au travail (SST) → 5 membres
- le comité action-mobilisation (CAM) → 5 membres

Prenez le temps de consulter le cahier descriptif des comités et délégations syndicales qui se trouve sur notre site Web (www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Comites.pdf).

Vous pouvez poser votre candidature à l'un ou l'autre de ces comités en communiquant avec nous par téléphone au 514-645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

Notez que seules les candidatures qui nous parviendront avant le vendredi 6 octobre à 13 h seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées de la semaine suivante.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | À QUOI SERVENT LES COTISATIONS SYNDICALES ?

Vos cotisations syndicales, et celles de tous vos collègues, servent principalement à offrir des services pour la défense de vos droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail et pour l'avancement de votre profession. Elles servent également à défrayer les coûts associés aux négociations et aux différentes campagnes, formations et activités qui sont destinées aux membres, en plus des coûts liés à l'embauche des différents personnels qui soutiennent l'action syndicale. Le financement de votre syndicat se fait au moyen de prélèvements automatiques sur la paie de l'ensemble des personnes qui sont représentées par ce syndicat, ce qu'on appelle la formule Rand. Cette obligation légale est inscrite au Code du travail depuis 1977. En vertu de la formule Rand, toutes les personnes représentées par le syndicat, qu'elles soient membres ou non, doivent payer des cotisations syndicales. L'ensemble des travailleuses et travailleurs bénéficie des conditions négociées par le syndicat. Ainsi, toutes les personnes qui sont liées par ce contrat de travail doivent verser des cotisations.

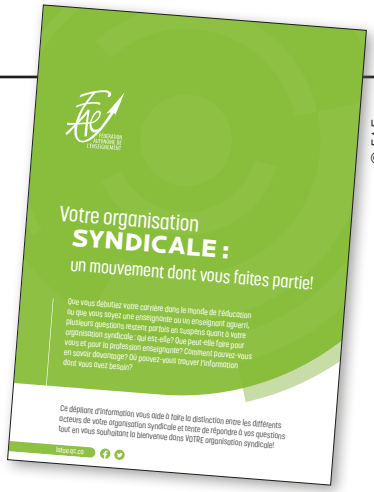

© FAE

Ce texte est tiré du document *Votre organisation syndicale : un mouvement dont vous faites partie !* publié par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et disponible sur la première page de notre site Web : www.sepi.qc.ca/organisation-syndicale.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

INFO | INÉGALITÉ SCOLAIRE : LE QUÉBEC DERNIER DE CLASSE ?

IRIS

L'*Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)* a publié ces derniers jours, une étude portant sur les impacts de l'*écrémage* de la classe régulière au profit des écoles privées et des écoles à vocation particulière dans le réseau public. Cette étude, partiellement financée par la FAE, nous apprend que :

> «L'offre grandissante du secteur privé dans le domaine éducatif participe au renforcement des inégalités scolaires en ce qu'elle détache de l'école publique, et donc du principal vecteur d'égalisation des chances, une part importante de la cohorte étudiante».

> «(...) l'écrémage et l'homogénéisation des classes est un phénomène qui prend une grande place dans les écoles du Québec en raison de la popularité du privé, des programmes particuliers et même, dans une certaine mesure, des programmes enrichis. Tout cela conduit à un système scolaire qui, au lieu de maximiser l'égalité des chances, reproduit et renforce les inégalités sociales et économiques».

Nous vous invitons à consulter l'ensemble du document sur le site de l'IRIS au : www.iris-recherche.qc.ca.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

INFO | RÉCUPÉRATION DE LA BANQUE DES JOURNÉES DE MALADIE

Comme vous le savez, depuis la dernière année scolaire (2016-2017), si vous n'avez pas utilisé toutes vos journées figurant dans votre banque annuelle de congés de maladie, elles sont monnayables à la fin de chaque année scolaire.

Par conséquent, s'il vous restait des journées de maladie non utilisées pour l'année 2016-2017, la CSPÎ vous a monnayé ces journées au 1/200e sur la paie du 22 juin dernier. En raison du fonctionnement du système de paie de la CSPÎ, cette dernière a procédé au paiement de ces journées sur la paie qui précédait le 30 juin 2017.

Pour les personnes qui ont du s'absenter entre le 16 et le 30 juin 2017, ces journées d'absence n'ont pu être déduites, puisque la paie était déjà fermée. Une récupération a donc été effectuée sur la paie du 3 août 2017.

Par ailleurs, il se peut aussi que si vous vous êtes absenté entre le 16 et le 30 juin 2017, les journées aient été déduites de votre caisse 00-01 ou de votre banque de congés de maladie non-monnayable. Ces cas sont actuellement examinés par la commission scolaire qui procédera aux corrections, le cas échéant, au plus tard, le 28 septembre prochain.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec nous.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

LE TOPO S'OUVRE AUX MEMBRES !

Le TOPO est destiné à ses membres et nous aimerions vous voir y contribuer davantage. Nous vous proposerons à l'occasion des sujets chauds sur lesquels nous aimerions vous entendre. Pour le lancement de cette nouvelle section écrite avec votre collaboration, nous aimerions recevoir de courts textes en lien avec la campagne : *La loi 101 : 40 ans de fierté. Toujours à la mode, depuis 1977*, initiée par la table de concertation *Partenaires pour un Québec français* (PQF). Faites parvenir vos textes au plus tard le 26 septembre à chantalpoulin@sepi.qc.ca.

Nous attendons vos textes avec impatience !

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

© PQF

INFO | LA SPEP, C'EST QUOI C'T'AFFAIRE LÀ ?

Semaine pour L'ÉCOLE PUBLIQUE

Encore un acronyme, des lettres pour dire quoi ? Super pétard éducatif palpitant, passionnant, performant, positif, pluriel ! C'est ça la SPEPPPPP pour le SEPÎ. Pour la FAE et nos affiliés, c'est tout simplement la *Semaine pour l'école publique*. C'est notre semaine parce que l'école publique ce sont les enseignant(e)s et leurs élèves qui la composent. Qu'on soit du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'adaptation scolaire, des adultes ou de la formation professionnelle, l'école publique québécoise, c'est nous autres ! Sentons-nous interpellé(e)s dans ce grand projet social auquel nous contribuons généreusement.

Je vous invite à aller visiter la page *Facebook* du SEPÎ où vous trouverez moult informations plus détaillées concernant la SPEP. Cette année la SPEP honore l'alphabétisation. L'alphabétisation, nous y contribuons tous, peu importe le secteur où nous œuvrons. Nous avons un nouveau porte-parole : Philippe Laprise !

© FAE

Le lancement de la SPEP sera le 1er octobre prochain. Soyez fièrement à vos écrans et sentez-vous honoré(e)s et reconnu(e)s durant cette semaine mise de l'avant par notre fédération ! Le SEPÎ vous convie personnellement au Boston Pizza le 5 octobre prochain, *Journée mondiale des enseignant(e)s*, à venir se célébrer.

■ Brigitte Bienvenue | brigittebienvenue@sepi.qc.ca

Qu'avez-vous manqué dans la version web du TOPO ?

www.sepi.qc.ca

Semaine du 4 septembre 2017 :

- La CNESST invite les profs et leurs élèves à soumettre des projets
- Rappel : Appel de candidatures négo locale et comités permanents
- Appel de candidatures EHDAA et comité de perfectionnement
- Pour joindre le CA : # postes et courriels
- Noms des responsables des dossiers et des établissements
- Procédure pour la collecte d'argent
- Échelles salariales
- Vérifications de la rentrée pour vous assurer que votre dossier est en règle

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca